



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MAI 2019

Le Conseil Municipal de la ville de THOIRY :

- * **Approuve** le compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 mars 2019.

Vote unanime.

- * **Prend acte** de l'attribution du marché de prestations juridiques en droit public à BLT DROIT PUBLIC (42000 ST-ETIENNE).

- * **Prend acte** de l'attribution du marché de Travaux – Aménagement d'un tourne à gauche et d'une voie verte Rue de la Gare / Rue du Creux à l'entreprise EUROVIA ALPES (01240) CERTINES.

- * **Approuve et arrête** le compte de gestion 2018 pour la commune de Thoiry comme il est présenté par le receveur municipal :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	1 152 598,66 €	6 984 001,74 €	8 136 600,40 €
Recettes	7 310 495,20 €	8 732 413,35 €	16 042 908,55 €
Résultat fonctionnement (excédent)		+ 1 748 411,61 €	
Résultat investissement (excédent)	+ 6 157 896,54 €		
Résultat global de clôture (excédent)			+ 7 906 308,15 €

Vote unanime.

- * **Approuve et arrête** le compte de gestion 2018 de la forêt communale comme il est présenté par le receveur municipal :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	- €	24 437,45 €	24 437,45 €
Recettes	20 499,25 €	70 047,33 €	90 546,58 €
Résultat fonctionnement (excédent)		+ 45 609,88 €	
Résultat investissement (excédent)	+ 20 499,25 €		
Résultat global de clôture (excédent)			+ 66 109,13 €



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Vote unanime.

- * **Approuve** la candidature de Monsieur Jack LAVOUÉ en qualité de président de séance pour la partie consacrée à l'approbation des comptes administratifs 2018,

Autorise Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote unanime.

- * **Approuve** le compte administratif de l'année 2018 du budget principal de la commune de Thoiry.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	2 569 375,57 €	6 859 204,60 €	9 428 580,17 €
Recettes	6 596 296,31 €	8 333 439,30 €	14 929 735,61 €
Résultat fonctionnement (excédent)		+ 1 474 234,70 €	
Résultat investissement (excédent)	+ 4 026 920,74 €		
Résultat global de clôture (excédent)			+ 5 501 155,44 €

Vote unanime.

- * **Approuve** le Compte Administratif de l'année 2018 du budget de la forêt communale :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	29 048,13 €	47 260,82 €	76 308,95 €
Recettes	31 409,50 €	135 313,86 €	166 723,36 €
Résultat fonctionnement (excédent)		+ 88 053,04 €	
Résultat investissement (excédent)	+ 2 361,37 €		
Résultat global de clôture (excédent)			+ 90 414,41 €

Vote unanime.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

- ✳ **Autorise** Madame le Maire à affecter la somme de 1 233 411,61 euros correspondant à une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé, au titre de l'exercice 2018 à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement et 515 000,00 euros à l'article 002 en recette de la section de fonctionnement du budget 2019 de la ville de Thoiry.

Vote unanime.

- ✳ **Autorise** Madame le Maire à affecter la somme de 24 138,63 euros correspondant à une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé, au titre de l'exercice 2018 à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement du budget 2019 de la forêt communale de la ville de Thoiry et 63 914,41 euros à l'article 002 en recettes de la section de fonctionnement.

Vote unanime.

- ✳ **Adopte** le budget supplémentaire de la ville de Thoiry pour l'exercice 2019 :

- Budget de fonctionnement : 576 113,00 €
- Budget d'investissement : 7 484 798,71 €

Vote unanime.

- ✳ **Autorise** Madame le Maire à mettre en œuvre une décision modificative N° 01 dans le budget 2019 de la forêt communale de la ville de Thoiry sur la base des chiffres cités ci-dessous :

Section d'investissement

Dépenses d'investissement : + 26 500,00 €
Recettes d'investissement : + 26 500,00 €

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : + 69 099,41 €
Recettes de fonctionnement : + 69 099,41 €

Nouveau total budgétisé en investissement : 38 520,00 €
Nouveau total budgétisé en fonctionnement : 114 150,41 €

Vote unanime.

- ✳ **Autorise** Madame le Maire à signer le nouveau programme de travaux dans le budget de la forêt communale et à le mettre en œuvre selon les montants suivants :
- Montant total programme d'investissement retenu : 6 920,00 € HT
 - Montant total programme de fonctionnement retenu : 6 430,00 € HT

Vote unanime.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

* **Approuve** le plan de financement suivant :

Dépense prévue	Subvention prévue	Montant restant à la charge de la Commune
5 360,00 €	2 144,00 €	3 216,00 €

Autorise Madame le Maire à présenter et signer le dossier de demande d'aide sylvicole pour l'année 2019 auprès de SYLV'ACCTES pour une subvention de 2 144,00 euros.

Vote unanime.

* **Admet** en non valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :

- en 2014 : titres émis pour un montant total de 93,60 €
- en 2015 : titres émis pour un montant total de 174,92 €
- en 2016 : titres émis pour un montant total de 376,60 €
- en 2017 : titres émis pour un montant total de 164,52 €
- en 2018 : titres émis pour un montant total de 0,80 €

Le montant total s'élève à la somme de 810,44 euros.

1 abstention : Monsieur Jean ROMAND-MONNIER.

* **Approuve** le bilan annuel des acquisitions et cession réalisées par la commune de Thoiry sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2018, retracé par le compte administratif.

Vote unanime.

* **Accepte** le versement d'une subvention au profit de l'association « Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry » d'un montant de 600,00 euros conformément à la convention du 21 juin 2018,

Vote unanime.

* **Approuve** le projet de règlement intérieur de l'école de musique municipale pour l'année scolaire 2019 / 2020 et **autorise** Madame le Maire à le signer.

Vote unanime.

* **Approuve** le projet de règlement intérieur de la bibliothèque municipale pour l'année scolaire 2019 / 2020 et **autorise** Madame le Maire à signer ledit règlement.

Vote unanime.

* **Approuve** le projet de règlement intérieur restaurant scolaire et centre de loisirs éducatif municipal pour l'année scolaire 2019 / 2020 et **autorise** Madame le Maire à le signer.

Vote unanime.

* **Approuve et autorise** le maintien de l'ensemble des tarifs de l'école de musique municipale pour l'année scolaire 2019 / 2020.

Vote unanime.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

- * **Approuve** et **autorise** le maintien de l'ensemble des tarifs enfance jeunesse péri/extrascolaire et séjours pour l'année scolaire 2019 / 2020.

Vote unanime.

- * **Approuve** le plan de financement définitif pour la subvention au titre du produit des amendes de police pour les travaux d'aménagement de voirie pour la sécurisation des déplacements mode doux et de l'intersection Rue de la Gare / Rue du Creux comme suit :

Dépenses			Recettes		
Intitulé	Montant HT en €	En %	Intitulé	Montant H.T. en €	En %
Maîtrise d'œuvre	16 834,00	3,21	Autofinancement	451 011,68	85,95
SPS	5 824,00	1,11			
Travaux	502 078,68	95,68			
			Co-financements demandés		
			Pacte financier et social de solidarité Fonds de concours (C.C.P.G)	43 725,00	8,33
			Produit des amendes de police	30 000,00	5,72
TOTAL HT	524 736,68	100	TOTAL HT	524 736,68	100

Vote unanime.

- * **Approuve** le projet de convention d'occupation d'immeubles bâtis et non bâtis dépendant du domaine public de SNCF Réseau sans exploitation économique à intervenir entre la commune de Thoiry et SNCF Réseau et **autorise** Madame le Maire à signer ladite convention.

Vote unanime.

- * **Décide** de modifier les modalités d'application et d'octroi de l'IFSE (indemnité liée aux fonctions, sujétions et à l'expertise), et du CIA (complément indemnitaire annuel), à compter du 1^{er} juin 2019.

Rappelle le maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, du montant antérieur de leur précédent régime indemnitaire plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, conformément à la délibération du 7 novembre 2017,

Vote unanime.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

- ✳ **Décide** de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du Lycée de Ferney-Voltaire pour financer une partie du projet de participation au championnat de France UNSS 2019 de danse et **autorise** Madame le Maire à verser cette subvention exceptionnelle d'un montant de 230 euros,

Vote unanime.

- ✳ **Autorise** Madame le Maire à signer le plan de financement afférent avec le SIEA pour la modernisation de l'éclairage public place des orchidées et place du souvenir, par l'installation de 14 points lumineux LED.

Vote unanime.

- ✳ **Autorise** Madame le Maire à signer le plan de financement afférent avec le SIEA, pour la réalisation de travaux de mise en souterrain des réseaux basse tension et télécommunications Route de Fenières.

Vote unanime.

- ✳ **Autorise** Madame le Maire à signer le plan de financement afférent avec le SIEA pour la modernisation de l'éclairage public, dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie d'un tourne à gauche Rue de la Gare et Rue du Creux par l'installation de 65 points lumineux LED.

Vote unanime.

- ✳ **Autorise** Madame le Maire à signer le plan de financement afférent avec le SIEA pour l'extension de l'éclairage public Route de Crozet par l'installation de 5 points lumineux LED.

Vote unanime.

- ✳ **Approuve** les modalités d'indemnisation pour travaux supplémentaires en vue des élections européennes du Dimanche 26 Mai 2019.

Vote unanime.

- ✳ **Procède** au tirage au sort des personnes devant figurer sur la liste préparatoire communale destinée à permettre l'établissement de la liste annuelle des jurés de cour d'assises pour l'année 2020.

Vote unanime.

- ✳ **Décide** la création à compter du 1er juillet 2019 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, à 35 heures 00.

Vote unanime.